

# REUNION DU 12 OCTOBRE 2017

## Ordre du jour :

*Décisions modificatives, personnel communal, projet lotissement, déneigement et questions diverses*

Approbation du compte-rendu de la réunion du 25/08/2017.

## **DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents**

### **\* Emprunt de 220 000 €**

Proposition de contracter un emprunt de 220 000 € auprès du Crédit Agricole sur le budget Eau et Assainissement pour financer les travaux d'assainissement aux conditions suivantes :

Montant : 220 000 € - Durée : 15 ans – Taux : 1,37% - Remboursement à échéance constante – 1<sup>ère</sup> échéance : 01/11/2018 – Frais de dossier : 220,00 €

Accord du Conseil Municipal.

### **\* Avenant à la convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)**

Celui-ci complète la convention du 28/06/2017 et permettra de mener une réflexion sur la revitalisation du centre Bourg. Montant de cet avenant : 2 100,00 €. Accord du Conseil.

### **\* Maintien des services publics sur le territoire de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de la Direction Générale des Finances Publiques :

- réduire le nombre de trésorerie dans le Cantal
- et plus localement de confier la gestion des finances publiques de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne aux seules trésoreries de Maurs et Aurillac avec une fermeture des trésoreries de Montsalvy et de Laroquebrou

Ces trésoreries – comme l'ensemble des services publics de proximité – jouent un rôle essentiel en milieu rural, sur un territoire étendu. Les agents de la trésorerie sont les interlocuteurs privilégiés des usagers des communes rurales et des conseillers en matière de gestion auprès des élus.

Le Conseil Municipal informe qu'il est contre la suppression d'un service public sur le territoire intercommunal et qu'il s'oppose à la fermeture des trésoreries de Montsalvy et Laroquebrou.

### **\* Décisions modificatives – Budget lotissement**

Ecritures budgétaires.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **\* Personnel communal**

Mr le Maire informe le Conseil que Mr Julien Lacroix termine son contrat le 31/10/2017. Il était embauché depuis le 01/08/2016 pour remplacer Mr Feres Jean-Louis (placé en disponibilité du 01/08/2016 au 31/07/2017 puis du 01/08/2017 au 31/08/2018). Mr Lacroix a fait part de son souhait de ne pas renouveler son contrat.

Le contrat aidé de Mr Géraud Jacquemart prend fin le 31/10/2017 sans possibilité de renouvellement. Mr le Maire propose de l'embaucher sur la base de 16 heures hebdomadaires du 01/11/2017 au 31/07/2018 : accord du Conseil.

### **\* Déneigement**

Proposition de confier le déneigement à la SARL PEYROU/MEYNIEL (comme l'année dernière). Pour information le tarif de la saison 2016/2017 était de 35,00 € HT l'heure. L'entreprise doit envoyer un devis pour la saison 2017/2018.

**\* Projet lotissement**

Le montant du projet s'élève à 359 360,00 € HT. Le dossier de demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sera prêt pour être présenté au Conseil Municipal et déposé à la Préfecture courant novembre.

**\* Divers**

- Repas du CCAS : proposition de l'avancer au 13/01 (au lieu de début février). A voir.
- Ecole : à voir l'organisation pour la prochaine rentrée (4 jours ou 4,5 jours).

# REUNION DU 12 OCTOBRE 2017

## Ordre du jour :

*Décisions modificatives, personnel communal, projet lotissement, déneigement et questions diverses*

Approbation du compte-rendu de la réunion du 25/08/2017.

## **DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents**

### **\* Emprunt de 220 000 €**

Proposition de contracter un emprunt de 220 000 € auprès du Crédit Agricole sur le budget Eau et Assainissement pour financer les travaux d'assainissement aux conditions suivantes :

Montant : 220 000 € - Durée : 15 ans – Taux : 1,37% - Remboursement à échéance constante – 1<sup>ère</sup> échéance : 01/11/2018 – Frais de dossier : 220,00 €

Accord du Conseil Municipal.

### **\* Avenant à la convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)**

Celui-ci complète la convention du 28/06/2017 et permettra de mener une réflexion sur la revitalisation du centre Bourg. Montant de cet avenant : 2 100,00 €. Accord du Conseil.

### **\* Maintien des services publics sur le territoire de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de la Direction Générale des Finances Publiques :

- réduire le nombre de trésorerie dans le Cantal
- et plus localement de confier la gestion des finances publiques de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne aux seules trésoreries de Maurs et Aurillac avec une fermeture des trésoreries de Montsalvy et de Laroquebrou

Ces trésoreries – comme l'ensemble des services publics de proximité – jouent un rôle essentiel en milieu rural, sur un territoire étendu. Les agents de la trésorerie sont les interlocuteurs privilégiés des usagers des communes rurales et des conseillers en matière de gestion auprès des élus.

Le Conseil Municipal informe qu'il est contre la suppression d'un service public sur le territoire intercommunal et qu'il s'oppose à la fermeture des trésoreries de Montsalvy et Laroquebrou.

### **\* Décisions modificatives – Budget lotissement**

Ecritures budgétaires.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **\* Personnel communal**

Mr le Maire informe le Conseil que Mr Julien Lacroix termine son contrat le 31/10/2017. Il était embauché depuis le 01/08/2016 pour remplacer Mr Feres Jean-Louis (placé en disponibilité du 01/08/2016 au 31/07/2017 puis du 01/08/2017 au 31/08/2018). Mr Lacroix a fait part de son souhait de ne pas renouveler son contrat.

Le contrat aidé de Mr Géraud Jacquemart prend fin le 31/10/2017 sans possibilité de renouvellement. Mr le Maire propose de l'embaucher sur la base de 16 heures hebdomadaires du 01/11/2017 au 31/07/2018 : accord du Conseil.

### **\* Déneigement**

Proposition de confier le déneigement à la SARL PEYROU/MEYNIEL (comme l'année dernière). Pour information le tarif de la saison 2016/2017 était de 35,00 € HT l'heure. L'entreprise doit envoyer un devis pour la saison 2017/2018.

**\* Projet lotissement**

Le montant du projet s'élève à 359 360,00 € HT. Le dossier de demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sera prêt pour être présenté au Conseil Municipal et déposé à la Préfecture courant novembre.

**\* Divers**

- Repas du CCAS : proposition de l'avancer au 13/01 (au lieu de début février). A voir.
- Ecole : à voir l'organisation pour la prochaine rentrée (4 jours ou 4,5 jours).